Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 12 dhou-elhjja 1440
13 août 2019

N° 80

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
- Sociétés anonymes **3026**
- Sociétés à responsabilité limitée **3026**
- Autres sociétés **3027**

Fonds de Commerce
- Vente et location de fonds de commerce..... **3028**

Associations, Partis, Syndicats et Syndics
- Associations et syndics **3031**

Actes Judiciaires
- Ventes aux enchères publiques **3032**
- Avis aux créanciers..... **3038**

Convocations
- Sociétés anonymes **3039**
- Sociétés à responsabilité limitée et autres sociétés..... **3045**

Divers
- Avis au public..... **3046**
- Rectificatifs **3046**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés anonymes

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE

SOPIAT

Société anonyme

Capital : 25.995.380 dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

RC Tunis n°B12162001

MF : 0752097JPM000

1. Dénomination : Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie.

2. Forme : Société Anonyme.

3. Capital social actuel : 25.995.380 Dinars entièrement libérés.

4. Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

5. Objet social : La promotion immobilière,

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 août 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Tunis en date du 2 août 2019 sous le numéro 19504730 et suivant quittance numéro M005852 ayant décidé de l'augmentation de capital a été déposé au Registre National de l'entreprise, en date du 5 août 2019 sous le n°AC011332019

8. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant est de 20.604.620 Dinars divisé en 2.060.462 actions de 10 DT chacune à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

9. Valeur nominale et d'émissions des actions : 10 dinars chacune.

10. Apports en nature : Aucun

11. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12. Tout titulaire d'action(s) libérée(s) du (des) versements exigible(s) est admis aux assemblées générales sur justification de son identité. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

13. Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes dont elle à la disposition.

14. Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2019T01196SANB2

Procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2019

SOCIETE AFRIQUE ACIER S.A «S.AF.AC»

Société anonyme

Au capital de 34.200.000 Dinars

Siège social : Route de Mornag Km 7.2 Ben Arous Tunisie

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1223660 CAM 000

En vertu du PV du conseil d'administration de la société Afrique Acier «SAFAC» réuni le 3 Juillet 2019 à 10H, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa sous le n°19700736, quittance n°M027678 le 26 juillet 2019, et suite mise à jour correspondante du Registre National des Entreprises suivant Récépissé du dépôt n°201938523 du 6/8/2019 le conseil d'administration a donné plein pouvoir au Président Directeur Général pour contracter les crédits de gestion auprès des banques et d'en négocier au mieux les conditions, et de consentir les garanties d'usage (hypothèque sur biens immobiliers appartenant à la Société, nantissement du fonds de commerce et des équipements et outillages, caution personnelle et solidaire du PDG). Ce pouvoir couvre aussi les crédits déjà consentis.

2019R01974SANB2

Société TUNISIENNE D'ARCHIVAGE ARCHIDOC SA

Société anonyme

Au capital social de 1 100 000 D

Siège social : 9 Bis, Rue du Niger - 1002 Tunis

MF : 587896J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26/02/2018 enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 31/8/2018 sous le n°18803487, Quittance n°69688. Il a été décidé ce qui suit :

1) L'annulation de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 novembre 2015 qui a pour objet le transfert du siège social de la société au bâtiment propriété de la société sis au lot n°37, Z.I de Chotrana, 2083 la petite Ariana Jaafar et la mise à jour des statuts.

2) Le transfert du siège social de la société au centre d'affaires PRO BUSINESS CENTER - Espace Tunis Bloc H, Bureau H3, 1073 Montplaisir.

3) La Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.

Deux originaux dudit procès-verbal ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 12/12/2018 sous le numéro 201859045.

2019402806SANB2

Sociétés à responsabilité limitée

Dénomination deuxième gérant

Sté COMPTOIR PORTES AUTOMATIQUE SARL

Capital : 30.000 DT

Siège social : 08 rue des sports El Menzeh 1, 1004 Tunis

MF : 000/M/A/1353396D

N° CNSS : 538652/11

Suivant actes S.S.P du 22/5/2019 enregistrée à la recette des finances

El Mahrajen le 19/6/2019 sous le n°19803557 Qn°M061395 dont deux exemplaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises sous le numéro de dépôt de dossier 201929594 les associés décident la nomination de Mrs Mohamed Brini deuxième gérant de la société.

2019T01199SRLB2

SOCIETE TUNISIE POINTS CHAUDS

SARL, au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Matricule Fiscal : 785573W

Registre de commerce : B112602002

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19701412, quittance n°M034567 le 12 juin 2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 26/6/2019 sous le n°201930676, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination d'un nouveau Gérant M. Mahdi Khouaja pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

- Instauration du principe de la signature conjointe des opérations financières.

2019R01978SRLB2

Cession de parts sociales

Société MIM FITNESS PRO

SARL au capital de 10.000 dinars

16 Rue Ibnou Abi Thief 74 Mégrine Saint-Gobain

RC : N°B0214372018

MF : 1549877 A

Suivant acte sous seing privé daté du 31 août 2018, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 6 septembre 2018, n° d'enregistrement 18103984 reçu n°0661165, Monsieur Marwen Ben Mostfa Ben Hatem Idriss a cédé à Madame Fathia Mokhtar Zhioua 950 parts sociales dans le capital de la société qui est enregistré déposé dans un dossier n°20196487 au centre National du registre des entreprises.

2019R01982SRLB2

SOCIETE PIDIGI NORTH AFRICA

SARL au capital de 300 000 dinars

64, Rue 8601 Charguia 1 - Tunis

MF : 969320V/A/M/000

1. Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3/12/2018 enregistré à la recette des finances Charguia le 5/12/2018, sous le n°18706844, Quittance n°M090731, dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis à la date du 31/12/2018 sous le n°D2410332006. Il a été décidé ce qui suit :

- Agrément d'une cession des parts sociales et entrée d'un nouvel associé.

2. Suivant acte de cession des parts sociales en date du 4/12/2018 enregistré à la recette des finances Charguia le 4/12/2018, sous le n°18106840, Quittance n°M090484, dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis à la date du 31/12/2018 sous le n°D2410332006 :

- Monsieur Riadh M'Nif a cédé 150 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société à Monsieur Mohamed Karray.

2019402798SRLB2

Autres sociétés

Homologation des résolutions de l'assemblée Générale ordinaire

Année 2018

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles - EL HOUDA - Mahdia

Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444K/P/M/000

R.C : B111299199

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia de l'année 2018, tenue le jeudi 13 juin 2019, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12 Juillet 2019 sous le n°19702344 quittance n°M039740 et dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 19 Juillet 2019 Dossier n°201934944 adoptant les résolutions suivantes :

1- Le rapport d'activité de la société année 2018 à l'unanimité.

2- Les états financiers et le bilan de l'exercice 2018 à l'unanimité.

3- Compte tenu des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes au titre de l'année 2018, l'assemblée générale donne le quitus aux membres du conseil d'administration à l'unanimité.

4- Mise à jour des listes des adhérents et constatation des changements sur le capital social.

5- Mise à jour du Règlement intérieur.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

2019S00941SODB2

Homologation des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles - EL HOUDA - Mahdia

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société mutuelle de base de Services Agricoles EL HOUDA Mahdia RC n°B111299199, tenue le 13 Juin 2019, enregistrée à la recette des finances de Mahdia le 12/7/2019 sous le n°19702342 quittance n°Mo39721 et dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 6/8/2019 sous le n°201938486, adoptant la résolution suivante :

«L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité : l'augmentation du capital de la société Mutuelle El Houda de Mahdia par l'émission de trois Milles quatre cent quatorze

actions (3414) d'une valeur nominale de vingt dinars (20D) l'action totalisant ainsi un montant de soixante huit milles deux cent quatre vingt dinars (68.280D).

2019S00942SODB2

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Groupement de la Médecine de Travail du Gouvernorat de l'Ariana

MF : 79 79 88 F N N 000

RC : 146142002

En vertu de la décision de monsieur le Gouverneur de l'Ariana du 6 Mars 2019. Vu les décrets portant sur l'organisation et le fonctionnement des services de la médecine de travail et au vu de la proposition de l'UTICA Ariana ont été désignés membres du Conseil d'Administration du Groupement de la Médecine de Travail du Gouvernorat de l'Ariana pour un mandat de trois ans à compter du 6 Mars 2019 messieurs :

- Ali Dhaouadi
- Nizar Trabelsi
- Mourad Boubaker
- Kacem Ben Jemaa
- Skander Boussaa
- Raoudha Ben Sabeur
- Imen Haddad.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée élective du 16 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°63571 sous l'égide de Monsieur le premier délégué de l'Ariana en présence de Mme le Directeur Régional des Affaires Sociales de l'Ariana et de Monsieur le Président du Bureau Régional de l'UTICA Ariana, ont été élus :

- Ali Dhaouadi : Président du Conseil d'Administration
- Mourad Boubaker : Vice-Président du même Conseil.

2019402808SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/7/2019 enregistré à Tunis le 30/7/2019 quittance n°M052995 enregistrement n°19204805 Mr Jdid Ben Ahmed Ben Ahmed Jdid a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à local sis au 78 Rue Assabkha Tunis, avec touts les éléments corporels et incorporels à Nasira Bent Mohamed Cherif Jebil. Les oppositions doivent êtres faites entre les mains de l'acheteur, à son adresse ci-dessus.

L'annonce a été publiée au quotidien Echourouk n°10243 le 6/8/2019.

2019T01195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/7/2019 et enregistré à la recette des finances Fouchana Ben Arous le 31/07/2019 (n° d'enregistrement 19203157) reçu (n°MO65854) Madame Nour el Houda el Habibi titulaire de la CIN n°07068554 délivrée le 6/01/2003 a cédé à Monsieur Wanas Saidane titulaire de la passeport n° F764053 la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue el Houriya Mahamdia Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels exploité café "le roi".

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds café "le roi" situé avenue el Houriya Mahamdia Ben Arous et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié aux journaux «Le Temps» et «Essabah» le 3/8/2019.

2019T01200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/07/2019 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 31/7/2019 quittance n°19202023. La société résidence des jeunesses 21 SARL siège social rue Mongi Slim la Korniche Sousse matricule fiscal n°070816F RC N°B113432000 représenté par mme Noura Ben Bouaàni cin 02170892 a vendu à Monsieur Labib Ben Abdelhamid Younes cin 06784712 délivrée à Tunis le 6/5/2010. La totalité du fonds de commerce à pour objet "Résidence et Habitations des jeunes et enfants" sis à la Rue Monji Slim La Korniche Sousse.

Toutes oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonces dans JORT au domicile d'Avocat Maître Belaid Abderrazak sis au 36 Rue La République Sousse.

Cette annonce sera publiée à Chourouk du 6/8/2019.

2019S00929FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24/7/2014 et enregistré à la recette des finances Sousse le 30/7/2019 sous le n°19202006 Mr Yassine Ben Moncef Ayadi commerçant résidant à Khezema ouest, Rue Asma Bent Fourat CIN 08446603 a vendu la totalité d'un fonds de commerce «tout commerce» exploité à la rue Imam Boukhari Khezema ouest Sousse avec tous ses éléments matériels et immatériels ce à Mr Nizar Ben Mahmoud Hadj Mahmoud résidant à la rue Amna Bent Waheb Bouhsina Sousse CIN 08426864.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel et ce à domicile élu de l'acquéreur soit «cabinet Nasr Ben Ameur et associés» immeuble Trocadéro Rue sœur Joséphine Sousse.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk paru le 7/8/2019.

2019S00940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé le 29/07/2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 31/7/2019 quittance n°M100758 enregistrement n°19202289, il appert que Mr Hsouna Naffeti domicilié à l'Avenue al Manara rue el Houda n°12 Chihiya Sfax a vendu à Mr Isleh Ghars' Allah la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente de fripe avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sfax 2000 n°121 Sfax. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur aux locaux objets de vente dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette vente est publiée au journal Chourouk selon la facture n°fc19/17544 du 5/8/2019.

2019X01043FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié effectuée par Trigui Naoufal et Abassi Rimeh enregistrée le 17/7/2019 n°M043460, Monsieur Youssef Besbes a conclu une donation en faveur de ses deux fils Wissem et Lilia la totalité du fonds de commerce Complexe "LE PARADIS" à usage de salle des fêtes sis à Sokkra Km 2.5 Sfax. Les oppositions s'il y a lieu se feront auprès prêt du cabinet du notaire Trigui Naoufal 86 Rue Sidi Belhasan Sfax Madina Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication au JORT un extrait de cette annonce a été publié au journal Le Quotidien le 1/8/2019.

2019X01053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 12/7/2019, enregistré le 1/8/2019 à la recette des finances de Sfax sous n°19202894, n° de quittance M 062882, Monsieur Ahmad Ben Jouira titulaire de (C.I.N n° 08166270) a vendu à monsieur Mourad Ben Ali Essaadaoui titulaire de la (C.I.N n° 05273467) la totalité du fonds de commerce de vente et réparation des téléphones portables exploité aux deux locaux sis à la route de l'aéroport km 4 à Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains du vendeur du fonds de commerce Ahmad Ben Jouira dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux «Essabeh et le temps» du 6/8/2019.

2019X01045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 3/8/2019 enregistré le 5/8/2019 à la recette des finances route El Ain Sfax n°19201174 quittance M042563, «Ines Trabelsi» CIN 05282898, demeurant à la route de l'aéroport km 2 impasse Elarbi Sfax, a cédé à «Hanan Ghorbel» CIN 08159881, demeurant à la route Menzel chaker km 2 impasse Ghorbel Sfax la totalité du fonds de commerce «jardin d'enfant» sis à la route de l'Afrane km 4.5 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la république Tunisienne et devrons être adressées au nom de «Ines Trabelsi» chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 7/8/2019.

2019X01051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 24/7/2019 et enregistré à la recette des finances Diar Alwafa Sfax le 1/8/2019 Volume 19203613 Folio M081841.

Monsieur Mohamed Boussarsar a vendu le fonds de commerce d'un boutique pour vendre l'accessoires des voitures sis à l'avenue d'Alger immeuble Koubaa Sfax 1 à Madame Kaanich Souad.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Rekik Mohamed Ali 5 rue Athina Sfax.

Cet avis a été publié au journal «Essahafa» du 7/8/2019.

2019X01052FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte notarié daté du 18/7/2019 enregistré à la recette des finances Kasserine 23/7/2019 Quittance n°M067958 enregistrement n°19103861 Najehi Riadh demeurant 14 rue El Moez Cité Est Kasserine a donné à Najehia El Wajda demeurant Khmouda Foussena Kasserine la tonalite du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine Nord Kasserine qui a pour activité principale ventes fruits secs en détails et toute opposition dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel s'adresser au récipient Najehia El Wajda demeurant Khmouda Foussena Kasserine.

2019K00069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juillet 2019 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 30/7/2019 quittance n°M046607 enregistrement n°19204946 Mme Fawzia Amari a vendu à Mme Yezza Bent Saleh Bentaleb le fonds de commerce - Vente tous produits sise à la Rue Jilani Lahbib Gabès y compris ses éléments corporels et incorporels, cet acte de vente a été publié dans le journal Achourouk du 10/10/2018 et toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès de rédacteur du contrat Maître Telmoudi Mehdi 45 rue Elmaarifa Gabès.

Cet acte de vente a été publié dans le journal le quotidien du 02/8/2019.

2019Z00151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 3/5/2016, enregistré à la recette des finances en date du 01/6/2016 quittance n°M033319, Mr Marwan Hamza et Mr Chawki Hamza, ont vendu à Mr Sami Romdhane la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mohamed Gannouni cité Riyad Ksar Hellal

exploité dans le commerce, et ce moyennant le prix de Trente mille dinars.

Les oppositions sont reçues chez l'acquéreur sis à l'avenue Mohamed Gannouni cité Riyad Ksar Hellal.

2019P00306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Abdelwaheb Said Avocat à Sidi Bouzid et enregistré à la recette des finances de Jelma le 02/7/2019 quittance 19200986 Mr Walid Zayeni C.I.N 06071464 sise à Jelma a vendu à Mr Motie Guenichi C.I.N 14226054 sise à Cité Nord Jelma tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et Incorporels d'un local de restauration sis à la rue Elmahata Jelma qu'il été publier par le Journal d'echorouk et le quotidien le 23/7/2019.

Toutes les oppositions devaient se faire entre la main de l'acheteur à son adresse dans les 20 jours de cette publication au JORT.

2019Y00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à Borj Louzir le 25/6/2019 n°19201597, QM049715, monsieur Nathir Kharrat demeurant au 7 rue Mohamed el Amri el Menzeh 7 Ariana, a vendu à monsieur Foued Mechlaoui, demeurant au 15 Avenue el insaf cité Ettahrir Tunis, et madame Sabrina Hechmi demeurant au 22 cité militaire Manouba le fonds de commerce exercé au local sis à l'avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir, exploité «cafetière», avec tous ses éléments au prix de 4.500,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'avocat Feten Boubaker Mneri au 7 rue Ibn el Jazzar Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié au deux journaux Echourouk et le Quotidien du 5/7/2019.

2019402797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 3/7/2019, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 22/7/2019, quittance n°107589 n° d'enregistrement 19204374, Sté Parapharmacie bien-être et beauté SARL a vendu à Mr Khaled el Brahmi l'entier fonds de commerce lui appartenant destiné au commerce des produits matériels paramédical et parapharmacie, exploité au n°43 avenue Hédi Nouira Ennasr 2 Ariana.

Toutes les contestations seront acceptées chez maître Anis Chouaibi ayant son cabinet au n°7 Hooker Dolittle, bureau n°20, 1002 le belvédère Tunis et dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de l'avis de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk du 30/7/2019.

2019402802FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16 Juillet 2019 enregistré à la Recette des Finances la Goulette le 29/7/2019 Q.91485 E. 19204263, la Société «Power Global Foods», Sarl, domicilié Immeuble Mac crown Bureau n°2. 2ème étage, Lac Palace 1053 la Marsa Tunis, représentée par son gérant Monsieur Ahmed Ben Romdhane (MF 1519803 P) a vendu à la Société «Baguette & Baguette», SA, dont le siège est au 5, Rue de l'usine, La Charguia 2, Ariana, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Sofiane Ghali (MF 0510720Q) un fonds de commerce exploité dans le local n°2 résidence «Essafir» l'Aouina, Tunis, avec les éléments corporels et incorporels (clientèle et achalandage).

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 8/8/2019.

2019402809FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un contrat rédigé par Maître Souhaib Boucetta avocat titulaire de la carte d'identité nationale n° 00108754 matricule fiscal 0510255L/A/P/000 la dame Henda Bent Chadli Tounsi a loué à la SOCIETE DE TELECOMMUNICATION et de SERVICES titulaire du registre de commerce 0239272009 - matricule fiscal n°1098663C/B/M/000 le fonds de commerce «Restaurant le Sportif» située au 11 avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif pour la période du 4 janvier 2010 au 31 mars 2027.

2019T01201FCCC3

Location gérance libre

Suivant le contrat de gérance libre signé le 25/3/2019 enregistré à la recette des finances de Takelsa le 19/4/2019 sous n°19300245 Quittance n°M006767 LA SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES» AGIL «S.A dont MF sous le n°2264HAM000, RC N° : B199611996 a confié à titre de location gérance libre à Mr Mohamed Amine Boufaden titulaire du MF : 000CP1620795F le fonds de commerce sis à la station service douala Nabeul dont l'activité est la vente de carburant lubrifiants et tout autre produit spécialité AGIL ou AGIP pour une durée de deux ans à dater du 01/8/2018 renouvelable par tacite reconduction.

Cet avis a été publié au journal "LA PRESSE" et journal «ASSAHAFA» le 6/8/2019. Les oppositions sont acceptées au local du Mr Mohamed Amine Boufaden sis au douala Nabeul pendant 21 jours à compter de la date de publication au journal officiel.

2019N00497FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

L'association : Les casques verts

Adresse : 9 Rue Mousaab Ibn Omair Douar Hicher 2086

Les objectifs

- Protection de l'environnement et de la nature

Les membres :

- Le président : Houcine Souibi

- Secrétaire général : Amel Tizaoui

- Trésorier : Sameh Ouri.

2019T01197APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : La main tendue aux orphelins.

Siège : Rue des Jardins, Bassatine 1, deuxième étage (au-dessus du Cabinet Dr Jouini), Boumhel, 2097 - Ben Arous.

Objectifs :

Contribuer à l'assistance matérielle et morale pour les orphelins.

Membres :

Président : Jouini Mohamed Ali

Secrétaire général : Ferchichi Abdelhak

Trésorier : Mannai Moufida.

2019R01966APSF1

Formation d'un syndic des copropriétaires

De la Résidence EL ONS

Située à Boumhel El Bassatine

Conformément au procès-verbal de l'Huissier Notaire Maître Imene Bel Hadj Othman enregistré à Tunis le 7 Février 2019 Quittance n°8350 Enregistrement n°19000164, une assemblée générale constituante s'est déroulée le 29 Décembre 2018 afin de constituer un bureau de Syndic des copropriétaires de la Résidence El Ons située à la Rue Joumine - Boumhel El Bassatine, et a été élu à l'unanimité le bureau suivant :

Président : Mohamed Amine Abdelhedi.

Vice-Président : Oussama Hammemi.

Trésorier : Chamseddine Zaibi.

Membres : Naima Ben Amor et Mouna Dehria.

2019R01975APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Madinaty pour l'environnement"

Adresse : N° (5) cité Ibn Arfa, Ben Arous (avec la possibilité de la changer ailleurs)

Objet : association d'environnement

Objectifs : 1) Contribuer à résoudre les problèmes environnementaux de la région.

2) Contribution à la protection de l'Environnement

3) Poursuivre la propreté de l'environnement et la sécurité du citoyen

4) Chercher à sensibiliser le public à l'environnement et à la protection des ressources naturelles.

5) Coordination et coopération avec divers ministères, parties prenantes et organisations nationales dans le domaine de l'échange d'expériences et de la réalisation d'activités environnementales.

Président : Mohamed Fethi Essghaier

Secrétaire générale : Abdesslem Kanzoul.

Regesseur : Hammadi Affes.

2019R01977APSF1

Déclaration de création d'association

Nom de l'association : Association de l'Université Franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée

Siège : 92, boulevard du 9 avril 1938 - 1007 Tunis

Objet : Association scientifique

Buts : Contribution à l'accompagnement technique et financier pour la préfiguration de l'Université Franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée.

Fondateurs : M. Habib Sidhom, M. Malek Kochlef, M. Eymen Errais

Envoi : n°RR 2749 1121 7 TN du 02 août 2019.

2019R01983APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : La Tunisienne des Droits de l'Enfant

Objet : Socio culturelle.

But : Contribuer à la diffusion de la culture des droits de l'enfant et travailler sur la mise à niveau de sa réalité vers le meilleur selon les exigences des valeurs humaines tout en respectant les traités et les conventions internationaux.

Siège : centre culturel SEE ; 63 Avenue Khalifa El Karoui Sahloul 3 - 4054 - Sousse

N° et date de déclaration : 07/14 Date : 1er août 2019

Président : Mohsen Benzarti

Secrétaire générale : Nadia Jlassi

Trésorier : Samia B. Gaddour.

2019S00928APSF1

Constitution d'une association

Nom : EMPREINTE

Catégorie : Général

Objet :

- La contribution pour l'amélioration du niveau de conscience des gens dans la société civile.

- L'appui des activités qui visent le réforme du travail éducatif et culturel et social et économique et environnemental et de développement.

Adresse : Avenue Hbib Bourguiba Cité El Khadhra Sidi Bouzid

Comité : Kadri Hanin, Kadoussi Ramzi, Hajji Bilel, Affi Khouloud

Président : Kadri Hanin

Secrétaire Général : Kadoussi Ramzi.

2019Y00054APSF1

Homologation de résolutions

Déclaration pour changer le nom de l'association

Association futur sportif Souk Jedid Sidi Bouzid

Dans le cadre d'une réunion plénière spéciale exceptionnelle de l'Association Futur Sportif Souk Jedid le 22/7/2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 01/8/2019 sous le numéro : 19700151.

Reçu numéro : M035457

Et en effet, correspondance au commissariat régional à la jeunesse de Sidi Bouzid le 01/8/2019 correspondance numéro : 01103

Les membres de l'association présentent pour changer le nom de l'association après une demande de l'autorité concernée au ministère de la jeunesse et des sports.

Ancien nom : Association Académie Futur Sportif Souk Jedid Sidi Bouzid

Nouveau nom : Association Futur Sportif Souk Jedid Sidi Bouzid.

2019T01181APSF2

Constitution du syndic des propriétaires de la résidence

"Ennessrine"

sise à Yasmine Hammamet-Sud

En vertu du procès-verbal d'une assemblés générale constitutive du syndicat des résidents et propriétaires des résidents et propriétaires des appartements de la résidence «ENNESSRINE» sise à yasmin Hammamet-sud, en date du 7 juillet 2019 enregistré à la recette des finances du Hammamet en date du 30 juillet 2019 (enregistrement numéro M103154 et déposé à la municipalité de Hammamet en date du 31 juillet 2019. Les propriétaire de la dite résidence ont désignés les membre du bureau de gérance du syndic pour un mandat d'une année à partir du 7/7/2019 comme suite :

- Mr Nabil Kbairi Président.

- Mr Mohamed Hassan Kouki : secrétaire général

- Mr Mahdi Bousaaffa : trésorier.

2019R01984APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis.

Le saisi : Adel Ayari titulaire de la carte d'identité nationale n°00237743 gérant de salon de thé demeurant au 15 rue Achour Bab Souika Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis.

L'immeuble à vendre : la totalité de l'appartement objet du titre foncier n°168360 Tunis dénommé «l'orchidée 85» sis à l'immeuble l'orchidée délimité par l'avenue de la Bourse du coté nord et est ; sis à la Goulette la zone nord est des berges du lac nord de Tunis l'appartement se trouve au troisième étage, sa superficie est de 77 m², se compose de deux chambres, salon, salle de bain, séchoir, alimenté en électricité gaz et eau courante dispose d'une place de parking PA18/ P20 la construction est moderne et en excellent état, l'immeuble est grevé d'hypothèques détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise.

Mise à prix : deux cent dix milles neuf cent quatre-vingt dinars (210.980,000 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mardi 10 septembre 2019 à partir de 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis au palais de justice avenue Bab Bnet Tunis.

Visite de l'immeuble : chaque jour de 8 h du matin à 18 h et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant, les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2019T01192VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Le poursuivant : BANQUE ZITOUNA société anonyme, R.C N°B 24162142009 Tunis, dont le siège social est situé au 2 Boulevard Qualité de vie 2015, Le Kram, Tunis.

2) Partie saisie :

- Comptoir Belhaj De Quincaillerie (Débiteur principal)

- Mr. Noureddine Haj Mohamed (Caution)

3) Avocat poursuivant : Maître Haykel Mekki Avocat à la cour d'appel, Av Hédi Nouira Résidence Yassine A 3-4 3ème étage Ennasser 2 Ariana, MF : 1213867/L

4) La désignation de l'immeuble : Appartement objet du T.F 71482 Ariana sise au jardins d'el menzeh 2 Mnihla Ariana d'une superficie de 140 m², les parties communes afférentes et deux places de parking n° 12 et 13 et un cellier.

5) La mise à prix : est fixée à la somme de deux cent quatre vingt douze mille trois cent cinquante Trois Dinars 320 Millimes (292353d320) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Md. Sameh Khemiri.

6) Date, heure et lieu de l'adjudication : Le neuf septembre deux mille dix neuf (9/9/2019) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

7) La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

2019T01193VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis. M.F : 0000120HPM000.

Partie saisie : Monsieur Ammar Ghorbali (C.I.N n°02020146) demeurant au 59 rue Annahassine النحاسين Gouvernorat de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation des biens à vendre :

1) Immeuble objet du T.F 13455 Kairouan dénommé «Al Baraka» d'une superficie de 122m² sis rue Ibrahim Al Jadidi Dar El Amen Kairouan consistant en un local de lustrage et vente de marbre.

2) 108 parts indivises du T.F. n°21520 Kairouan dénommé «Assaada 144» répartie en 108 parts consistant en un garage sis rue Ibn Kaab Kairouan.

Mise à prix :

1) Immeuble objet du T.F 13455 Kairouan (79.300,000 DT) outre les frais de poursuite.

2) 108 parts indivises du T.F. n°21520 Kairouan (64.800,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 9 septembre 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019T01194VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maître Mohamed Derbel

Avocat à la cour

Imm Le Colisée Esc A 4ème étage B480 Avenue H. Bourguiba Tunis

Tél : 71 331 713

Fax : 71 331 714

MF : 513807K/A/P000

Poursuivant : Attijari Leasing (EX Général Leasing), S.A dont le siège social est fixé à la rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac, Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le N° 0496311P en la personne de son représentant légal.

Partie saisie : Mr Mohamed Ben Abdelaziz Ben Hssan Elayechi, titulaire de la CIN n°00052009 demeurant à la rue Essalama, Cité Elhidhab, Fouchana - Ben Arous ainsi qu'au 08, impasse Carthage, Avenue de Carthage Tunis, en sa qualité de caution solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Derbel, Imm Le Colisée Esc A 4ème étage B480 Avenue H. Bourguiba Tunis.

Immeuble à vendre : la totalité des parts indivises revenant à Mr Mohamed Ben Abdelaziz Ben Hssan Elayechi (La moitié des parts indivises selon l'expertise effectué par Mr Mohamed Lokman Elouni chargé de l'évaluation de l'immeuble par ordonnance sur requête de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Ben Arous n°24112 du 3/4/2018) dans la propriété objet du titre foncier n°4710 Ben Arous dénommé "AYECHI" divisé en 373 parts d'une superficie globale de 373 m² correspondant à la parcelle n°15 du plan de lotissement du titre foncier n°90181 sis à la rue Essalama, Lotissement Cité Elhidhab, Fouchana - Ben Arous, consistant en une parcelle de terrain clôturée sur laquelle il est édifié un bâtiment à usage d'habitation jumelé constitué de deux étages séparés, une chambre d'escalier et un garage. La superficie du rez-de-chaussée est de 161,5 m², il est composé d'une véranda couverte, un hall, un balcon, salon salle à manger, un séjour, trois chambres, une cuisine, une toilette et une salle d'eau. Le 1er étage est d'une superficie de 185 m² il est non achevé (il est seulement couvert et divisé de l'intérieur il lui manque tout type de revêtement et l'enduit. La chambre d'escalier est d'une superficie de 28 m². Les étages sont reliés par des escaliers extérieurs couverts la superficie du cage des escaliers est de 84 m². Le garage s'ouvre à l'extérieur sur la rue il est d'une superficie de 24 m². Le revenu annuel du rez-de-chaussée et du garage étant achevés est de six mille six cent dinars (6.600,000DT).

Mise à prix : fixé à 175.000,000DT

La visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mercredi 11/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Ben Arous.

Observations : renchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2019T01198VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : 1/- La Compagnie Tunisienne des Plastiques «COTUPLAST» SA - dont le siège social est à la zone industrielle de la Goulette RC : N°B127161997-

MF : - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant

2/- La société Industrielle de vêtements à l'exportation

«SIVEX TUNISIE» SARL dont le siège social est à la zone industrielle Le Kram RC N°B0189742007- MF : En sa qualité de caution réelle

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°76435 Tunis dénommé «MAYA» sis au bord de l'avenue Mohamed V La Goulette Zone industrielle EL KRAM Tunis d'une superficie de 7710m² sur lequel est édifié deux manufactures de 8 mètre de hauteur sont le plafond est en tôle équipés de et bloc sanitaires un à usage d'administration d'une superficie de 440m² composé de deux étages de 200 m² couvert chacun, le rez-de-chaussée est composé d'une réception, 7 bureaux le premier étage est composé d'un grand bureau, un bureau, un espace sanitaire -6 bureau, une loge gardien.

- Et le titre foncier n°147760 Tunis dénommé «SIVEX» Tunis est d'une superficie de 3771 m² situé à l'avenue Mohamed V La Goulette Zone industrielle El Kram, composé de 2286 m² couverts représentant deux dépôts de 8 mètres de haut dont le toit est en tôle, un magasin une réception, un bloc économique 6 bureaux, une salle d'exposition un bloc sanitaire et divers dépendances

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°76435 Tunis est fixée à 6.012.570,000 Dinars et celle de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°147760 Tunis est fixée à 2.963.040,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité des immeubles objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 10 septembre 2019 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter les immeubles saisis aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019R01981VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40 %

Etude Maître Faleh Fatma

Avocate

Résidence Elkhalil C35 Avenue Yasser Arafet Sahloul 1 Sousse

Tél/Fax : 73820605

GSM : 20333815

Matricule fiscal : 758808S/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole représentée par son représentant légal, titulaire du registre de commerce n°142431996 ayant son siège à la direction régionale de la banque Avenue Habib Bourguiba Sousse

Partie saisie : Walid Ben Ali Ben Khalifa Saad, titulaire de la CIN 08654401, demeurant à n°5 rue 3ayed Essid délégation Ksar Hlel Gouvernorat Monastir, en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat Poursuivant : Maître Faleh Fatma, Résidence Elkhalil C35 Avenue Yasser Arafet Sahloul 1 Sousse.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°88409 Monastir constitué de la parcelle n°1 et consistant en un terrain prêt à bâtir comprenant un bâtiment sis à Ksar Hlel gouvernorat Monastir dont la superficie est 436 m².

Les charges : l'immeuble est grevé de 3 hypothèques volontaires au profit de la partie poursuivante la banque nationale agricole détaillés dans la liste des inscriptions déposé avec le cahier de charges.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après la réduction de 40 % à cent soixante sept milles deux cent quatre vingt dinars (167.280,000) qui sera majoré des frais déclarés lors de la première audience à deux milles trois cent trente trois dinars six cent soixante millimes (2333.660) et les frais complémentaires qui seront déclarés le jour de la prochaine audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 18 septembre 2019 à 9 h et suivantes à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir dans la salle d'audience

- La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour pendant l'horaire administratif et pour la consultation du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'étude de l'avocate poursuivante.

Ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, où ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable; est exempté de ces dispositions les copropriétaires.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent se porter enchérisseurs sans l'autorisation préalable du gouverneur de la région.

2019S00943VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Karem Jaoua

Avocat à la cour de cassation

Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex Palace, 2 étage n°207 ; Sfax

Matricule fiscal : 168984AAP000

Partie poursuivante : Afef Bent Nourdine Mestiri - Sans emploi - domiciliée à Route Menzeli Cheker km 1.5 zanket elmakteb Sfax - Ayant son domicile élu au bureau de son avocat Maître Karem Jaoua Avocat près la cour de cassation Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex palace, 2 étage n°207 ; Sfax. CIN 05373466.

Partie saisie : Ibrahim Ben Taher Gouia - propriétaire d'un projet de production et sculpture de bois - domicilié à Route Menzel Cheker kml.5 zanket elmakteb Sfax, ayant son domicile élu au bureau de son avocat Maître Kamel Maazoun à l'Immeuble elntileka bloc C étage n°13 Sfax - CIN n°5340S57 du 10/5/2014 - Matricule fiscal 000CN582528P.

Propriété à vendre : La moitié Indivise de l'immeuble sis au bord d'une rue attenante à la rue Taouak Elhamema à travers alkassa numéro 5 entre Route Menzel Cheker et de l'Aéroport Sfax, consistant en un étage à usage d'habitation d'ouverture Sud au dessus d'un rez-de-chaussée appartenant aux héritiers Taher Gouia et Youssef Gouia, ses escaliers sont du coté Nord-Est, il contient un espace non couvert du coté Est d'une superficie du 17 mètres carrés, une véranda d'orientation Sud-Est, un couloir, une salle de séjour et une salle de réception, deux chambres, une salle de bain et une toilette, un balcon d'orientation Ouest, sa surface couverte est d'environ 148 mètres carrés, couvert de carrelage et équipé de lumière électrique et d'eau potable.

Mise à prix : trente mille dinars (30.000,000 D), frais et honoraires fixés par le Tribunal en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle d'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la Rue Ahmed Aloulou Sfax el Jadida Sfax le mercredi 11/9/2019 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou à l'étude de maître Karem Jaoua avocat à Sfax.

2019X01042VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im, Jawhara 2éme étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant : Tunisian Saudi Bank, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 avenue Hédi Karray 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1-Société El Waheb, SARL, RC n°B18772003 au tribunal de première instance Sfax et au registre national des entreprises matricule fiscal 579980G domiciliée à route de Gabès km 3 Sfax 3012, route de Gabès km5 Sfax 3012, B.P.140 grand Maghreb Arabe 3049 Sfax et auprès de son avocate Mouna Guesmi à Sfax.

2- Mondher Zayani, Gérant de société, CIN 01295459 domicilié à route de Gabés km 3.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble : le terrain situé à la zone résidentielle nommée «Diar El Bahr» située à la zone touristique Hiboun délégation et gouvernorat de Mahdia.

Il s'agit du titre foncier 8077 Mahdia dénommé «Diar El Bar 9» constitué d'une seule parcelle n°9 du lotissement de l'office TOPO.

Il consiste en un terrain nu constructible d'une forme déclinée se situant dans une zone de R+2 d'un type individuel isolé et type jumelé.

Il est limité des deux côtés est et nord par des murs des voisins, limités du coté sud par la voie ferroviaires, et de l'Est par le lot n°8 du lotissement et du nord par les lots 10 et 12 et de l'Ouest lot n°11 et une route où la façade du terrain.

La surface du terrain est 501 m2 selon le plan topographique.

Mise à prix la mise à prix a été estimée à 150.300,000 d après réduction du prix initial de 40% sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur Mahdia.

Les charges :

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank en garantie d'un montant de 200 milles dinars outre les intérêts.

- Augmentation de l'hypothèque précédente d'un montant de 100 milles dinars pour qu'il passe de 200 à 300 mille dinars.

- Hypothèque au profit de Tunisian Saudi Bank en garantie d'un montant 1 million de dinars outre les intérêts.

Date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi quatre Septembre de l'année deux Mille dix neuf (4/9/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia sis à Mahdia

Observations la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax et aux mêmes horaires.

Le bureau est à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X01046VEPA1

Vente aux enchères public à la suit d'une saisi immobilière

Cabinet de Maître Moala Mahmoud

Avocat 8 Rue Salem Harzallah - Sfax

Partie Poursuivante : Abd Elwaheb Badreddin numéro de sa carte d'identité est 11810306 demeurant au cabinet maître Moalla Mahmoud 8 Rue Salem Harzallah Sfax.

Partie saisie : Mohamed ktata numéro de sa carte d'identité est 05287235 demeurant à la Rue Moktar Ziedi Sekiet Ezzit Sfax

L'immeuble destiné à vendre la totalité d'un appartement son superficie est de 100m2 située à Rue Moktar Ziedi Sekiet Ezzit Sfax.

Il est composé de 3 chambres une cuisine une toilette et une salle de bains.

Date et lieu de la vente : la Vente aura lieu à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax rue Victor Hugo la matinée du lundi 2/9/2019 à partir du 9 heures.

Mise à prix : 74.000,000 D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doive consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif plus de renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où ou le bureau de l'avocat poursuivant sis Rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2019X01048VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat -74222404

- L'adjudication aura lieu le Mercredi 11/9/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

- L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à son étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

- Partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, dont le siège est à Tunis.

- Parties Saisies :

1- Société El Wafa de Transformation et Polissage des Marbres, dont le siège est à Sfax route El Matar Km 3,5 oued Chaabouni Sfax R.C. n° 259192006B.

2- Ben Hmida Mohamed Sami, demeurant route et Matar Km 3,5 oued Chaabouni chez société El Wafa Sfax CIN n° 003540045.

- Mise à prix 427.500,000 D

- Propriété à vendre :

La totalité de la propriété sise à la route de Menzel Chaker km 5.5 et qui consiste en un terrain de forme rectangulaire clôturé de ses cotés nord et ouest et partiellement coté sud sa superficie est d'environ 1200 m² au centre du terrain a été édifiée une villa attenante à un garage ouvrant sur le nord la villa a une superficie d'environ 312 m² elle comprend cinq chambres, une cuisine ouvrant sur un garage, une véranda côté ouest, une autre véranda cotés nord et une salle de bain.

Le terrain est délimité au sud par les héritiers Mohsen Ben Hmida, à l'est le père de la partie saisie, l'ouest les héritiers Taieb Ben Hmida et au nord une rue d'où son entrée,

- La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de L'avocat poursuivant.

*N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X01049VEPA1

Adjudication aux enchères publique

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat -74222404.

- L'adjudication aura lieu le Mercredi 11/9/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

- L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à sou étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

- Partie Poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, dont le siège est à Tunis.

- Parties Saisies :

1- Hamadi Ben bey, demeurant route Gremda Km 3,5 Sidi Abbès, CIN n° 08410569

2- Amel Bent Béchir Arbi, demeurante route gremda km 3,5 sidi Abbès Sfax, CIN n° 04543593

- Mise à Prix 151.702,000 D

Propriété à Vendre : La totalité de la propriété sise à la route de Gremda km 6 avenue Hédi Chaker d'une superficie de 336 m2 ou a été édifiée une villa d'une superficie de 109 m2 elle comprend deux chambres, une salle centrale, une cuisine, une salle de bain il existe derrière la villa un entrepôt de 25,88 m².

La propriété est délimitée au sud par l'avenue Hédi Chaker et Raja Miladi chacun d'une part et d'où son entrée, à l'est Feki, au nord Chakroun et à l'ouest un autre voisin.

- La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

- N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X01050VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier : Noura Ayari ne travaillant pas, domiciliée à Faj al Kharouba.

Débiteur poursuivi : El Aich Boumhaisa, commerçant et habitant Rue de la cathédrale Le Kef.

L'avocat poursuivant : Maître Mouelhi Amor 03 Rue Salah Ayach Le Kef.

Immeuble saisi :

1- La part entière du débiteur dans le titre foncier 19296 le Kef dit "Laila" sis à Thermda, délégation du Dahmani terre cultivable la portion saisie est de 19479, 50 parts l'équivalent de 1 H, 94 ares, 79.5 c.

2- Sa part du titre foncier 10338 le Kef dit "Mograniа" situe au Zaafrane le Kef et gouvernorat du Kef, terre labourable pouvant servir dans l'avenir à l'habitat dans la superficie est de 101H, 11 ares, 80 c, la portion saisie est de 14713 parts équivalent à 01 H 47 ares 13 c.

La mise en vente : est de 38.959.000dt pour la part saisie du 1er immeuble, et de 51.495.500 dt pour le 2ème.

- Date et lieu de la vente : lundi 16 septembre 2019 (16/9/2019) à partir de 9H du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance du Kef.

- Conditions de visite : la visite se fait sur places tous les jours pendant l'horaire administratif.

2019C00075VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Créancier poursuivant : La Banque Nationale Agricole, S.A en la personne de son représentant R.C.N° B142431996. Matricule Fiscal n°000123/L/A/M/000 dont le siège social est sis à la Rue Hédi Nouira Tunis

Partie saisie : Mohamed Ali Ben Ahmed Ben Kacem Boussama titulaire de C.I.N n°06353287 domicilié à Cité Ettaamir Menzel Temim 8080 Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Moncef Mekki avocat à la cour M.F : 767628/R/A/P/000, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis. 71.791.028

Immeuble à vendre : Tous le titre foncier n°533815 Nabeul nommée «Aamra» situé à El Mida Nabeul dans la superficie totale et de 48200 m².

Mise à prix : Deux cent seize mille neuf cent dinars (216.900,000 D) suivant expertise rédigé par Mr Moncef Ben Rajab majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 02 septembre 2019 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Nabeul.

Les conditions de visite : La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif, et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou aux greffes du tribunal de première instance de Nabeul. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2019402801VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Tél : 71 723 999

MF : 0760056 W

Poursuivant : La société Tuniso-Katarie de Recouvrement, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est au Centre Urbain Nord; Tunis R.C n°B116622003 son domicile élu au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312.

Partie saisie : La société Civile Maghrébine (SOCIMAG), (matricule fiscal non connu) son siége social au 16 rue de Rome Tunis (en sa qualité de caution hypothécaire) son domicile élu 23 Rue Ali Chamli Manar Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312 Tél : 71 723999 M.F : 0760056W.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble appartenant à la partie saisie objet du titre foncier n°115026 Tunis dénommé "Hakoun" sis à l'angle de deux rues à Tunis. Il s'agit d'un immeuble d'une superficie de 936 m² réparti en 936 parts ouvrant sur la Rue Saad Zagloul et ayant deux autres ouvertures sur la rue Ali Ben Ghdhahom. Il s'agit d'un Hangar

bâti sur la totalité de la superficie du Titre foncier sous forme de dos d'âne en tuile et contenant plusieurs répartitions intérieures.

Mise à prix : fixée à 1.460.160,000 DT après réduction de 40% majoré de 4.099,869 d à titre de frais de procédure.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 10/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

2019402807VEPA1

Avis aux créanciers

Règlement Judiciaire

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Au capital de 15.000,000 DT

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

M.F : 1051950E

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 3 juillet 2019, il a été déclaré :

- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la Société Helmi de Carrelage et l'interdiction au débiteur pendant la période d'observation de procéder, sans autorisation du président du tribunal, ni au paiement des créances antérieures à ladite procédure ni à la cession ou à l'hypothèque de l'actif immobilisé.

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité d'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un plan de redressement.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances antérieurs à la date d'ouverture de règlement judiciaire auprès de l'administrateur judiciaire dont te siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tabar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2019S00934VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société des produits spéciaux 09772E/A/M/000

Briqueterie Ali Mheni 009083K/A/M/000

Préfabriqué Ali Mheni 0004404K/A/M/000

Le tribunal réuni en date du 29/7/2019 sous la présidence de Madame Chiraz Sfar et les juges membres messieurs Souad Jouili et Aymen Mhadhebi décide la nomination de l'expert administrateur judiciaire Monsieur Noureddine Zaghdoudi pour assister son collègue Monsieur Jamel Kamel dans la gestion totale financière et administrative des sociétés sus indiqués :

1/ Société des produits spéciaux Ali Mheni «PROSAMI»

2/ Briqueterie Ali Mheni «BAMI»

3/ Préfabriqué Ali Mheni «PAMI».

2019S00936VEPA2

Règlement judiciaire

Préfabriqué Ali Mheni "PAMI"

Matricule Fiscal : 0004404K/A/M/000

Registre de commerce : N°B156111996

En vertu des décisions du tribunal de première instance de Monastir en date du 15/07/2019 dans les affaires n°371 et 372 il a été décidé que les procédures de règlements judiciaires ouvertes contre la Société des produits spéciaux Ali Mheni «PROSAMI» et la Briqueterie Ali Mheni «SAMI» englobe la société Préfabriqué Ali Mheni «PAMI» et l'inscription des dettes de la société Préfabriqué Ali Mheni «PAMI» antérieures à la date d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire en tant que dettes des sociétés concernes et ce dans un délais de deux mois (2 mois) à partir de la date de parution de cette décision au journal officiel de la république et son inscription au registre de commerce des sociétés concernées et dans deux journaux quotidiens dans un en langue arabe.

2019S00937VEPA2

Cession

Société des produits spéciaux Ali Mheni "PROSAMI"

Siège social Route Jamel 5040 Zaremdinne

Matricule Fiscal : 09772 E/A/M/000

Registre de commerce : N°B154771996

Le tribunal de première instance de Monastir a décidé en date du 15/7/2019 dans l'affaire n°372 d'enregistré la cessation de paiement de la demanderesse depuis le 6/01/2015 et l'impossibilité de son sauvetage en l'état ou elle est, et sa cession avec la société Préfabriqué Ali Mheni «PAMI» et la Briqueterie Ali Mheni (BAMI) et la nomination de Monsieur Jamel El Kamel commissaire à l'exécution chargé d'établir un cahier des charges unique pour tout le complexe industriel de Zarmeddine comportant PROSAMI, BAMI et PAMI dans un délai de vingt jour de la date de cette décision.

2019S00938VEPA2

Briqueterie Ali Mheni «BAMI»

Siège social : Route Jamel 5040 Zaremdinne

Matricule Fiscal : 009083 K/A/M/000

Registre de commerce : N°B155051996

Le tribunal de première instance de Monastir a décidé en date du 15/7/2019 dans l'affaire n°371 d'enregistré la cessation de paiement de la demanderesse depuis le 6/01/2015 et l'impossibilité de son sauvetage en l'état ou elle est, et sa cession avec la société Préfabriqué Ali Mheni «PAMI» et La Société des produits spécieux Ali Mheni "PROSAMI" et la nomination de Monsieur Jamel El Kamel commissaire à l'exécution chargé d'établir un cahier des charges unique pour tout le complexe industriel de Zarmeddine comportant PROSAMI, BAMI et PAMI dans un délai de vingt jour de la date de cette décision.

2019S00939VEPA2

Avis

Aux termes de l'article 46 du C.S.C., Monsieur Khoufi Houssem, liquidateur de la société Ring Tunisia, Identifiant unique 0813699V avise et informe que la décision de distribution du produit net de la liquidation approuvée par Monsieur le juge commissaire des sociétés confisquées en liquidation au tribunal de première instance de Tunis, le 10/7/2019 et par l'A.G.E. tenue le 31/7/2019 est déposée à son bureau sis au Centre Urbain Nord, Résidence «Nour City» Bloc B Appt B.4.3, Tunis 1082, Tél : 98.578.601.

2019402803VEPA2

Avis

Aux termes de l'article 46 du C.S.C., Monsieur Khoufi Houssern, liquidateur de la société Ring Distribution Détail, Identifiant unique 0883550L, avise et informe que la décision de distribution du produit net de la liquidation approuvée par Monsieur le juge commissaire des sociétés confisquées en liquidation au tribunal de première instance de Tunis, le 3/7/2019, et par l'A.G.E. tenue le 4/7/2019 est déposée à son bureau sis au Centre Urbain Nord, Résidence "Nour City" Bloc B Appt B.4.3, Tunis 1082, Tél : 98.578.601.

2019402804VEPA2

Avis

Aux termes de l'article 46 du C.S.C, Monsieur Khoufi Houssem, liquidateur de la société Ring Distribution, Identifiant unique 0824554X, avise et informe que la décision de distribution du produit net de la liquidation approuvée par Monsieur le juge commissaire des sociétés confisquées en liquidation au tribunal de première instance de Tunis, le 9/7/2019, et par l'A.G.E. tenue le 10/7/2019 est déposée à son bureau sis au centre Urbain Nord, Résidence «Nour City» Bloc B appt B.4.3, Tunis 1082, Tél : 98.578.601.

2019402805VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société TUNISIE TITRISATION - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 5 septembre 2019 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis à 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2018 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2018;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice dos le 31.12.2018;

7. Fixation des jetons de présence

8. Pouvoirs pour formalités.

2019T01191SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CHAKETMA PHOSPHATES

SA au capital 2.500.000 DT

Siège social : Rue du Lac Constance - Immeuble Carthage Centre 1er Etage - Berge du Lac 1053 Tunis

RC : B01103172014

MF : 1350642K/N/M/000

N° CNSS : 553335-47

Les Actionnaires de la société CHAKETMA PHOSPHATES S.A sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le vendredi 13 septembre 2019 à 10h du matin au siège social de la société sis à la Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Centre - les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

2. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant du cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4. Quitus aux administrateurs sur la Gestion 2018 ;

5. Fixation des jetons de présence;

6. Affectation des résultats 2018 ;

7. Questions diverses.

2019R01979SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Chaketma Phosphates

SA au capital 2.500.000 DT

Siège social : Lac Constance - Immeuble Carthage Centre

1er Etage - Berge du Lac 1053 Tunis

RC : BG01103172014

MF : 1350642K/N/M/000

N° CNSS : 553335-47

Les Actionnaires de la société CHAKETMA PHOSPHATES S.A, sont

invités à une assemblée générale extraordinaire le vendredi 13 septembre 2019 à 13h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Décider sur la continuité d'exploitation de la société compte tenu des pertes cumulées conformément à l'article 44 des statuts de la société et aux articles 27 et 388 du code des sociétés commerciales;

2) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légales.

2019R01980SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siége social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

MF : 1076765 N/A/M/000

R C : B2684342008

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le mardi 17 septembre 2019 à 17h, à l'Hôtel Paris les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Nomination ou renouvellement du Mandat des administrateurs.

9- Fixation des jetons de présence

10- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs pour formalités.

2019R01985SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 19.815.670 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

MF : 554190A/A/M/000

R C : B147491998

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le mardi 17 septembre 2019 à 15h, à l'Hôtel Paris les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

10- Lecture des rapports des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2018 consolidé.

11- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

12- Présentation du rapport du conseil d'administration sur les relations avec la société La Tunisie Mécanique en exécution de la résolution n°8 de l'AGO du 26/10/2018.

13- Pouvoirs pour formalités.

2019R01986SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

«Montazah Tabarka»

S.A au capital de 100.000 Dinars

Siège social : 19, Rue des Jasmins - 2080 Nouvelle Ariana

Le Conseil d'Administration de la Société «Montazah Tabarka» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le vendredi 30 août 2019 à 10 heures du matin au siège de la société à Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus au Conseil d'Administration au sujet du retard apporté dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs au même dit exercice

- Approbation des conventions réglementées ainsi que des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Affectation des résultats

- Fixation du montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019

- Désignation ou reconduction du commissaire aux comptes pour un nouveau mandat couvrant les exercices 2019 - 2020 et 2021

- Pouvoirs.

2019R01988SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

«Montazah Tabarka»

S.A au capital de 100.000 Dinars

Siège social : 19, Rue des Jasmins - 2080 Nouvelle Ariana

Le Conseil d'Administration de la Société «Montazah Tabarka» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue le vendredi 30 août 2019 à 11 heures du matin au siège de la société à Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constater le plein achèvement de l'objet social de la société,

- Déclarer la dissolution de la société et sa liquidation sur la base des articles 21 et 25 du Code des Sociétés Commerciales,

- Prendre note de la rupture de la relation de travail avec le personnel et sa libération

- Désigner un liquidateur (ou des liquidateurs) et fixer ses (leurs) pouvoirs ainsi que ses (leurs) émoluments et honoraires.

- Pouvoirs.

2019R01989SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISME ET DE VOYAGE

«HOLIDAY SERVICE»

Société anonyme

Au capital de 2.839.890,000 Dinars

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - 4000 Sousse

MF : 44612N/A/M 000

RC : B120151997

Suite à la demande du conseil d'administration de la société réunis le 3/8/2019, tous les actionnaires de la société «Holiday Service» sont convoqués à l'assemblée ordinaire le 6/9/2019 au siège social à 10h du matin pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Approbation des bilans de l'exercice des années précédentes

- Lecture du rapport de commissaire aux comptes.

- Approbation des assemblés du 26/7/2017 et 20/8/2018.

- Questions diverses.

2019S00930SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE «ROSA BEACH»

Société anonyme

Capital : 16 070 000 dinars

Siège social : Skanes Monastir

RC : B1729819997

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et touristique «ROSA BEACH» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 6/9/2019 à 11h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration.

2- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019S00931SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE «ROSA BEACH»

Société anonyme

Capital : 16 070 000 dinars

Siège social : Skanes Monastir

RC : B1729819997

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et touristique «ROSA BEACH» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6/9/2019 à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017

4- Approbation des conventions règlementées autorisées par conseil

5- Fixation de jetons de présence

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017

7- Affectation des résultats 2017

8- Pouvoirs pour formalités.

2019S00932SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA

S.A au capital 5.2 million de dinars

Siège : Zone touristique El Kantaoui - Hammam Sousse

MF : 411439/Q/A/M/000

Les actionnaires au capital de la société Touristique et Balnéaire Hôtel Houria sont convoqués à une assemblée générale ordinaire pour le lundi 2 septembre 2019 à 11H, au siège social de la société sise Z. Touristique El Kantaoui Hammam Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à la gestion des exercices 2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017 et 2018.

- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes

- L'approbation des états financiers des exercices 2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017 et 2018

- L'approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 des sociétés commerciales.

- Donner quitus aux administrateurs.

- Clôture des travaux de gestion judiciaire,

- Nomination des nouveaux administrateurs.

- Questions diverses.

2019S00933SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à réunir le 16 septembre 2019

SOCIETE TEJRA AGUEREB

Société anonyme

Au capital de 20 000 000,000 dinars

Siège social : Route Bir Ali, Km 27 - Aguereb

Identifiant Unique : 1017737F

Les actionnaires de la société «TEJRA AGUEREB», société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 01 août 2019, en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société, le 16 septembre 2019 à neuf (09) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

5/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6/ Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

7/ Affectation des résultats de l'exercice dos le 31 décembre 2018;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10/ Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;

11/ Election des membres du conseil d'administration ;

12/ Nomination d'un Co - commissaire aux comptes de la société;

13/ Questions diverses;

14/ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

T.P. conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice 31/12/2018, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et de consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2019B00289SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à réunir le 16 septembre 2019

SOCIETE TEJRA AGUEREB

Société anonyme

Au capital de 20 000 000,000 dinars

Siège social : Route Bir Ali, Km 27 - Aguereb

Identifiant Unique : 1017737F

Les actionnaires de la société «TEJRA AGUEREB», société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 01 août 2019, en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, le 16 septembre 2019 à douze (12) heures à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;

2/ Approbation de la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et de directeur général de la société conformément aux dispositions de l'article 215 du code de sociétés commerciales;

3/ Approbation de la disparition de la fonction du président directeur général de la société;

4/ Approbation de la modification et de la mise à jour des statuts;

5/ Questions diverses;

6/ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social les statuts de la société, les modifications proposées, le texte du projet de résolutions pro osées à l'assemblée et la liste des actionnaires.

2019B00290SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

A réunir le 17 septembre 2019

Société TEJRA ZERAMDINE

Société anonyme

Au capital de 40 000 000, 000 dinars

Siège social : Route de Zeramdine km 10, Menzel Hayet - Monastir

Identifiant unique : 0022007C

Les actionnaires de la société "TEJRA ZERAMDINE", société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 2 août 2019, en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, le 17 septembre 2019 à neuf (09) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modes et délais de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires;

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

4- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

7- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

8- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9- Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général;

10- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;

11- Election des membres du conseil d'administration;

12- Nomination des co-commissaires aux comptes de la société;

13- Questions diverses;

14- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2019B00291SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

A réunir le 17 septembre 2019

Société TEJRA ZERAMDINE

Société anonyme

Au capital de 40 000 000, 000 dinars

Siège social : Route de Zeramdine km 10, Menzel Hayet - Monastir

Identifiant unique : 0022007C

Les actionnaires de la société "TEJRA ZERAMDINE", société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 2 août 2019, en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, le 17 septembre 2019 à douze (12) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

2- Approbation de la dissociation entre les fonctions du président du conseil d'administration et de directeur général de la société conformément aux dispositions de l'article 215 du code de sociétés commerciales :

3- Approbation de la disparition de la fonction du président directeur général de la société;

4- Approbation de la modification et de la mise à jour des statuts;

5- Questions diverses;

6- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social les statuts de la société, les modifications proposées, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée et la liste des actionnaires.

2019B00292SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

A réunir le 18 septembre 2019

Société TEJRA

Société anonyme

Au capital de 65 638 200,000 dinars

Siège social : Z.I Médenine sud, rte de Bengardane, km 4, Médenine, 4100 - Tunisie

Identifiant unique : 1246610Q

Les actionnaires de la société TEJRA, société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 3 août 2019, en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société, le 18 septembre 2019 à neuf (9) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires,

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018,

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

5/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6/ Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

7/ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général;

10/ Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration :

11/ Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration;

12/ Nomination d'un Co-commissaire aux comptes de la société ;

13/ Questions diverses

14/ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties parelle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2019B00293SANB3

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE ZARZIS GMZ SA

Capital 50.000

Port de Zarzis 4170

R.C : B201212005

Matricule Fiscal : 900756/A/M/000

N° d'affiliation CNSS : 153146-80

Suivant P.V de 5/8/2019, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 5/8/2019 sous le n°19701800, Quittance n°M073895, le conseil d'administration a convoqué l'Assemblée Générale ordinaire pour se réunir le 31 Août 2019 à 10 heures du matin au siège et à fixer son ordre de jour comme suit :

1- S'accorder sur le report de la réunion générale ordinaire au titre de l'année 2018;

2- Enoncer le rapport d'activité de la société ainsi que les états financiers au titre de l'année 2018;

3- Exposer les deux rapports (général et spécial) du commissaire au compte, de l'année 2018;

4- Adopter le rapport d'activité et les états financiers de l'année 2018;

5- Adhérer aux conventions indiquées dans le rapport spécial du commissaire au compte au titre de l'année 2018;

6- Quitus aux membres du conseil d'administration;

7- Présenter les résultats de l'année 2018;

8- Déterminer les frais de jetons de présence;

9- Traiter de différents autres sujets.

2019M00309SANB3

Convocation

Société HOTEL BYZANCE

Société anonyme

Au capital de 2.675.000 dinars

Siège social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule Fiscal : 039712H/A/M/000

Les Actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le vendredi 13 septembre 2019 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A/ A neuf heures en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2018.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2018.

3) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes exercice 2018.

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2018.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

6) Affectation des résultats 2018.

7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Renouvellement du mandat des administrateurs

9) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

10) Fixation des jetons de présence aux administrateurs

11) Examen des répercussions juridiques de la cession des actions de la STB à Activehotels.

12) Questions diverses.

B/ A dix heures en Assemblée Générale Extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Application des dispositions de l'article 388 du Code dos Sociétés Commerciales

2019N00495SANB3

Deuxième Invitation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricole "Etoile du Cap-Bon" sont invités à assister à la deuxième réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 août 2019 à 10h, siège de l'union locale d'agriculture et de pêche Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financière 2015-2016-2017 et 2018.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3) Mise à jour de la liste des adhérents.

4) Acceptation des nouveaux adhérents.

5) La situation actuelle de l'usine.

6) Approbation sur les rapports et quitus conseils d'administration

7) Nomination de commissaire aux comptes pour 2019-2020-2021.

8) Election le 1/3 du conseil d'administration.

2019N00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à réunir le 16 septembre 2019

Société BRIQUETERIE KHALIFA JAMMEL «SA»

Siège social : Rue Mahbouba Soussia, 5080 Teboulba - Monastir

Capital social : 50 000 DT

Identifiant unique : 1597782M

Les actionnaires de la société «Briqueterie KHALIFA JAMMEL», société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 1 août 2019, en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, le 16 septembre 2019 à dix (10) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration sur la situation actuelle de la société;

3/ Approbation de la dissolution anticipée de la société et sa liquidation:

4/ Nomination d'un liquidateur;

5/ Diverses questions ;

6/ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport du conseil d'administration, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

2019P00307SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 27 août 2019

Société POLYMED

SA de 2 952 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle de Zriba IV

RC : B24220832010

MF : 1180620 G/A/M/000

CNSS : 29287128

Sur décision du conseil d'administration réuni le Mercredi 17/7/2019, Messieurs les actionnaires de la Société Polystyrène Méditerranéen POLYMED SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le mardi 27 août 2019 à 10h, au siège social de la Société Polymed «Zriba Zaghouan», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport de conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial de commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2018,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

4. Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivant et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

7. Nomination des administrateurs

8. Fixation des jetons de présence pour l'année 2018 à allouer au membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

9. Examen du projet d'augmentation du capital

10. Pouvoir pour formalité.

2019402796SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société Marbrerie El Andalous Plus

S.A.R.L au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

Identifiant unique : 737562 Z

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 28 Août 2019 à 11 H au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus au gérant.

- Question diverses.

2019S00935SRLB3

Autres sociétés

STE Mutuelle de base de Services Agricoles «EL Ikhlas»

.Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Ikhlas" au port Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2015-2016-2017 qui sera tenue le Jeudi 5 septembre 2019 à neuf heure et demi du matin au siège du syndic de pêche au port de Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes des années 2018, 2019,2020.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le Lundi 12 août 2019 jusqu'au Vendredi 23 août 2019 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Ikhlas" nouveau port de pêche marché de gros des produits de mer destinés à l'export 3065 Sfax.

2019X01047SODB3

Convocation d'une assemblée générale ordinaire

Raison sociale : SOCIETE CAVINORD

Adresse : KM 73 Route Nationale, Testour 9060

MF : 1512840/P/A/N/000

Le conseil d'administration de la société CAVINORD convoque les

actionnaires de la société pour une assemblée générale ordinaire prévue le 26/8/2019 à 10 h au siège de la société sis an 73, Route Nationale Testour 9060 pour l'ordre de jour suivant :

- Voir la situation financière de la société.

- Mettre fin à l'adhésion des actionnaires ne réalisant pas de chiffre d'affaires avec la société.

2019402800SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mesdames Najiba Gnaina et Arfawi Samira déclarent avoir perdu leur titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 1800 m² km 11 situé à «ghaba» Sfax à la route tbolbi Sfax et elles veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du Maître Lassoued Fattoum avocate rue Farhat Hached Sfax après un délai de 70 jours.

2019X01044DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société INCH DESIGN OFFICE SARL

Suite à l'annonce n°201744749SRLB1 parue au JORT n°74, Page 4260 à 4261, en date du 22/6/2017.

Lire : Nomination de Madame Salma Abbassi en tant que Cogérante pour une durée indéterminée.

2019402799RECZ9

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus